

Vos questions / nos réponses

## Comment faire prendre conscience ?

Par [Profil supprimé](#) Postée le 18/02/2011 11:28

mon mari (32ans) fume quotidiennement du cannabis, s'est un sujet qui crée d'énorme tension dans notre couple car je suis totalement contre, il fume avant de conduire, j'ai peur pour la sécurité de nos enfants. quand je lui en parle il s'énervé et me dit qu'il n'y a rien de dangereux et surtout qu'il arrête quand il veut mais je n'y crois pas une minute. existe-t'il des structures ou en parler pour lui ou alors rencontrer quelqu'un ensemble, essayer d'obtenir un décalic ? (nous sommes près de toulouse)

---

**Mise en ligne le 22/02/2011**

Bonjour,

Vous décrivez que la discussion avec votre mari est difficile or, sans dialogue, il est vrai qu'il est difficile de construire une relation de confiance et d'aide. Le dialogue peut également être rendu difficile parce que votre mari ne reconnaît pas avoir de problèmes avec sa consommation. Vous pouvez néanmoins lui dire vos inquiétudes, exprimer vos interrogations et vos observations pour souligner que ce qui lui paraît normal peut paraître inquiétant pour d'autres.

Vous pourriez essayer d'aborder avec lui les raisons qui le poussent à consommer régulièrement. Il s'agirait donc de comprendre à quoi cela vient "répondre", quels sont les "bénéfices" qu'il en retire comme par exemple s'apaiser, moins penser à certains soucis.

Bien sûr il existe des structures qui peuvent vous accueillir, vous et votre mari, ensemble ou séparément : nous vous indiquons une adresse à la fin de cette réponse. Vous pouvez également nous joindre au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe 7j/7 et de 8h à 2h).

Cordialement.

---

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :**

---

## **CSAPA Maurice Dide**

Place Lange  
Hopital la Grave  
**31059 TOULOUSE**

**Tél :** 05 61 77 80 82

**Secrétariat :** Du lundi au jeudi de 9h30 à 13h30 et de 14h à 16h30. Le vendredi de 9h30 à 12h

**Accueil du public :** Du lundi au jeudi de 9h30 à 17h. Le vendredi de 9h30 à 12h

**Substitution :** Dispensation du lundi au jeudi de 9h30 à 13h30 et le vendredi de 9h30 à 11h30

[Voir la fiche détaillée](#)